



DEC213467DAJ

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC212082DAJ du 8 juillet 2021 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3 de la décision n° DEC212082DAJ susvisée, il est créé un bureau de vote électronique compétent pour l'élection des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le bureau de vote est assisté d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

Art. 2 – Composition

Le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par décision du Président-Directeur Général du CNRS ainsi que les délégués de liste.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections, présidente

Mme Pascale Accard, Pôle élections, secrétaire

Au titre des délégués de listes :

M. Philippe Blanc	représentant SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
M. Boris Gralak	représentant SNCS-FSU,
M. Rodolphe Defiolle	représentant SNPTES,
Mme Habiba Berkoun	représentant SNTRS-CGT,
M. Philippe Geoffroy	représentant SNIRS-CGE-CGC.



Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site des élections du CNRS : <https://www.dqdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le 20 octobre 2021

Le Président-Directeur Général

Antoine Petit

